

## **Annick LEPETIT**

Députée de la 17<sup>e</sup> circonscription de Paris  
Conseillère de Paris

Paris, le 13 avril 2006

**Monsieur Hubert BLANC**  
**Président de la Commission**  
**Particulière du Débat Public sur**  
**l'extension du Tramway à Paris**  
**32, rue de Cambrai**  
**75019 PARIS**

Ref : AL/ID/17C-06-51

Monsieur le Président,

Par la présente, je désire porter à la connaissance de la commission mon souhait, en tant que députée, d'un prolongement du tramway T3 jusqu'à porte d'Asnières.

En effet, une commission particulière a été désignée pour animer un débat public sur l'extension du tramway T3 à Paris afin de garantir une large concertation et l'expression de tous les points de vue. Je ne peux que m'en réjouir.

Dans le cadre de ce débat public, j'avais déjà eu l'occasion de me prononcer en tant que Première Adjointe conjointement avec Daniel Vaillant, Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en faveur d'un prolongement au-delà de la porte de la Chapelle. La desserte du marché aux Puces de la Porte de Saint-Ouen, la connexion du tramway avec la ligne 4 du métro et la ligne C du RER et l'importance des besoins de requalification du boulevard Ney au niveau des portes de Clignancourt et de Saint-Ouen sont autant d'arguments en faveur d'un tel prolongement.

Cependant, au regard de la situation critique que connaît ma circonscription en matière de transports collectifs, j'attire votre attention sur la nécessité de poursuivre cet effort jusqu'à la porte d'Asnières.

Je n'ai eu de cesse de rappeler les carences structurelles du maillage en transport commun dans le secteur nord et nord-ouest de Paris. Malheureusement, si les mesures récemment adoptées par le STIF - la légère augmentation de la fréquence du métro de la ligne 13 ou l'extension des horaires de bus en soirée et le dimanche - vont dans le bon sens, elles sont encore insuffisantes à régler les problèmes de transport dans ce secteur.

A cet effet, le prolongement de la ligne 13 jusqu'à Asnières et Gennevilliers, grand bassin d'activités et d'habitat, devrait accroître le flux de déplacements sur cette ligne.

Par ailleurs, le programme immobilier porte d'Asnières couvrant une capacité de 591 logements et de nouvelles activités économiques ont accentué un trafic déjà saturé, l'absence de bretelle d'accès extérieur au boulevard périphérique à la porte de Clichy obligeant ces véhicules à se diriger vers la porte d'Asnières.

Par conséquent, je pense que seule une restructuration en profondeur du maillage des transports en commun dans le nord-ouest de Paris peut désengorger une situation jugée difficilement supportable par nos concitoyens.

L'arrivée du tramway portes d'Asnières pourrait permettre la desserte satisfaisante du quartier de la porte d'Asnières et favoriser son développement économique.

De surcroît, l'implantation du tramway jusqu'à porte d'Asnières devrait contribuer au rééquilibrage des transports collectifs sur le secteur, porte Pouchet et porte Montmartre, classé en politique de la ville. Cette offre de service devrait renforcer la cohésion sociale sur ces quartiers.

J'attire également votre attention sur la dangerosité des boulevards Bessières et Ney pour les piétons, en particulier les écoliers, nombreux à traverser ces boulevards pour se rendre à leur établissement scolaire. L'implantation du tramway jusqu'à porte d'Asnières permettrait ainsi un aménagement sécurisé de ces boulevards et une amélioration notoire du cadre de vie des habitants.

Enfin, je soulignerais le déficit des liaisons avec la petite couronne nord-ouest parisienne comme en témoigne la simple lecture d'une cartographie des transports en commun sur Paris et sa banlieue. Il me paraîtrait intéressant d'envisager de nouvelles interconnexions du tramway avec les lignes de bus qui desservent les deux départements limitrophes que sont la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine.

En vous remerciant de bien vouloir annexer cette proposition au rapport final et la publier sur votre site internet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Annick LEPETIT